

Gers Solidaire

Aides Financières : Semaine de la Bonté 2022

Publié le 26 janvier 2022

Protocole 2022 sur La Semaine de la Bonté

Notre Objectif : Apporter rapidement une aide financière pour un projet d'avenir.

Calendrier 2022 :

Les demandes sont acceptées :

Du 10 janvier 2022 au 11 février 2022 (*)

Du 07 mars au 15 avril 2022 (*)

Du 09 mai 2022 au 20 juin 2022 (*)

Du 02 septembre 2022 au 09 décembre 2022 (*)

() Date de réception du dossier à la semaine de la bonté (anticiper le délai postal)*

Il est inutile d'envoyer des dossiers en dehors de nos périodes d'attribution. Ils seront rejetés et non lus.

Nous insistons sur les points suivants.

Pour tous vos dossiers nous vous demandons :

D'utiliser notre formulaire et en compléter impérativement toutes les rubriques ;

De le saisir informatiquement de façon précise et complète ;

De joindre votre rapport social (en évitant les sigles) incluant également le parcours professionnel du demandeur ;(un curriculum vitae)

Nous ne traitons pas les dossiers incomplets – les dossiers manuscrits ne sont pas acceptés.

L'adresse e-mail de l'assistant(e) social(e) est obligatoire.

Il est impératif de bien vérifier en amont que les organismes sollicités acceptent les chèques BNP-Paribas émis par la Semaine de Bonté en cas d'accord au dossier.

En cas d'erreur, nous ne pourrions pas établir un nouveau chèque

Les secours accordés par La Semaine de la Bonté ne peuvent dépasser 300€

En conséquence pour tous les projets au-delà de ce montant, les financements complémentaires sollicités ou obtenus devront être impérativement mentionnés.

La Semaine de la Bonté ne reçoit pas les dossiers par mail ; ceux-ci doivent être adressés à :

LA SEMAINE DE LA BONTE

162 avenue du Maine

75681. Paris Cedex 14



Dossier de demande - Semaine de la bonté XLSX - 44,1 Ko

(/fileadmin/Site_Evenementiel/medias/Formulaires/Aide_Financiere/Dossier_demande_semaine_de_la_bonte_2022.xlsx)

Un site **gers.fr**
LE DEPARTEMENT



Gers Solidaire

50 chemin de Baron
32000 Auch